

bimensuel n° 38 : 18 novembre 1998

DÉPARTEMENT  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
www.culture.gouv.fr

Culture  
Communication

# LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

Couverture : Jeanne Verdoux

DOSSIER :

**L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

ET AUSSI :

**RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC /**

**L'OUVERTURE DU MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE STRASBOURG /**

**LE PORTRAIT DE BERTHE MORISOT PAR MANET ENTRE AU MUSÉE D'ORSAY**

ISSN 1255 - 6270

## sommaire

### 02/ACTUALITÉ

#### La réforme de l'audiovisuel public

Les principales dispositions du projet de loi

### 04/

#### L'ouverture du musée de Strasbourg

Rendre compte de l'aventure de l'art d'aujourd'hui

### 05/DOSSIER

#### L'éducation artistique et culturelle

Le point sur la circulaire du 22 juillet 1998

### 13/ACTUALITÉ

#### Un chef d'oeuvre de Manet acquis pour le musée d'Orsay

*Berthe Morisot au bouquet de violettes* dans les collections publiques

### 14/

#### La compagnie de danse Batsheva en France

Présentation de leur spectacle

### 15/

#### Action artistique et développement urbain en Rhône-Alpes

Une dynamique autour de la ville

### 16/PORTRAIT

#### Alain Auclair, Président de l'École nationale des métiers de l'image et du son

Il nous présente ses grandes orientations

**Directeur de la publication** Marc Sadaoui. **Rédacteur en chef** Jean-Paul Ciret. **Rédaction** Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95. Florent Thibout 01.40.15.81.41. **Comité de rédaction** Jacques Bordet, Adeline Boulanger, Didier Cassé, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Marie-Christine Gérard, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Laurent Maillaud, Christiane Menvielle, Catherine Merlihot, Claire Pouly, Anne Racine, Jacques Vincent. **Conception graphique** : Jeanne Verdoux. **Impression** Maulde et Renou. **N° de commission paritaire** 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. **Tirage** 32 000 ex. **Pour recevoir la lettre d'information** adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

# RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

## Un enjeu de citoyenneté et de démocratie

Catherine Trautmann vient de présenter en conseil des ministres, le mardi 10 novembre, son projet de loi relatif au secteur public de la communication audiovisuelle. Elle a notamment confirmé que les différentes chaînes publiques seront regroupées dans une société holding et que la publicité sera réduite à cinq minutes par heure.

En premier lieu, il était essentiel, dans le contexte européen de réaffirmer la place des télévisions publiques et la légitimité de leur financement par l'Etat. Le protocole annexé au Traité d'Amsterdam a très clairement exprimé notre conception et celle de nos partenaires selon laquelle il incombe à chaque Etat-membre d'organiser son audiovisuel public, et de veiller à son financement adéquat, après en avoir défini lui-même les missions.

Nous sommes le premier Etat à traduire dans un texte ambitieux cette conception d'un secteur audiovisuel public qui doit se renforcer et se développer pour répondre aux missions que l'évolution technologique nous amène à lui confier. Sans doute aussi avions-nous un retard à combler en matière de financement, une contradiction à lever entre un discours très offensif sur la défense de notre culture et de la diversité de la création, et la réalité du comportement de l'Etat actionnaire vis-à-vis de ses entreprises audiovisuelles.

Second élément : ce renforcement de l'audiovisuel public, nous le concevons comme un atout pour l'ensemble du secteur : il n'y a pas d'opposition entre la bonne santé de l'audiovisuel public et celle de l'audiovisuel privé, entre la bonne santé de l'audiovisuel public et celle de l'ensemble du secteur de la communication au contraire, il y a forte complémentarité. N'oublions pas que, par la substitution de crédits budgétaires à des recettes publicitaires et par le développement de nouveaux programmes, c'est environ 2 milliards et demi de francs que nous allons injecter dans ce secteur.

Mais bien entendu, c'est pour le téléspectateur que cette réforme est conçue : les premiers sondages le montrent, elle est très populaire. Les Français attendent quelque chose de différent de leur télévision publique, ils en exigent plus, et pensent que la baisse de la publicité va permettre d'améliorer les programmes. Moins de publicité, plus de liberté pour les programmes : ce message est très bien passé parce qu'il sonne comme une évidence, pour tous ceux qui ont regretté l'évolution de leur télévision dans les dernières années. Pour tous nos concitoyens, qui passent trois heures par jour en moyenne devant leur écran, cette réforme est un enjeu de société, un enjeu de leur vie quotidienne.

Nous ne devons pas les décevoir. Nous ne les décevrons pas si nous savons conclure, respecter et faire respecter un contrat clair entre eux, les téléspectateurs, nous, qui sommes en charge de l'Etat actionnaire, et les entreprises. A chacun son rôle : celui du téléspectateur est simple : c'est lui qui paie ; il a des droits, que nous ne devons pas oublier. A l'Etat, il revient de définir les missions, les objectifs, la stratégie, et de donner les moyens nécessaires pour y parvenir ; aux entreprises, incombe la mise en œuvre de ces objectifs, la gestion la plus efficace des moyens, et, ce qui est le plus difficile, la responsabilité de faire une « bonne télévision ». La télévision est aujourd'hui plus que jamais une affaire de professionnels. Ce que permet la réforme du financement et de l'organisation, c'est de bien

clarifier les responsabilités, de donner aux dirigeants de l'entreprise tous les moyens, en termes de financement, d'organisation, et de durée, de bien faire leur travail.

En leur assurant par le biais des contrats d'objectifs et de moyens des ressources stables, en les délivrant de l'obsession de l'audimat, nous leur rendons une liberté de programmation, mais au-delà même des programmes, c'est leur liberté d'entreprendre que nous leur rendons. Entreprendre le passage au numérique hertzien de terre, entreprendre la mise en place de nouveaux services, entreprendre le développement international. Cette liberté d'entreprendre, elle n'existe que si on a les moyens de s'en servir. Nous donnons aux entreprises les moyens et la liberté d'action.

Evidemment, dans ces conditions, nous sommes redevables devant le téléspectateur : redevables d'une part de la stratégie que nous définissons pour ces entreprises, redevables d'autre part de l'usage qui est fait de la liberté que nous leur donnons.

Catherine Trautmann

## LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

### Cette réforme profonde de la télévision publique doit :

>> Mieux garantir la complémentarité des chaînes et la cohérence de leur développement technique et industriel, les sociétés France 2, France 3, ainsi que La Cinquième et La Sept Arte, fusionnées au sein de la société La Cinquième-ARTE, seront rassemblées au sein d'un groupe ayant à sa tête une société holding dénommée France Télévision. Le Président de France Télévision, nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, présidera également les conseils d'administration des sociétés de programme.

>> Mieux assurer l'identité de service public des programmes, la durée maximale de la publicité sur France 2 et France 3 sera réduite de 12 à 5 mn par heure.

### C'est aussi une modernisation et une rationalisation des relations entre les entreprises audiovisuelles et l'État :

>> Par une redéfinition des missions assignées par l'État à chacune de ces entreprises.

>> Par la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, permettant de clarifier leurs objectifs et de déterminer, sur le moyen terme l'évolution de leurs ressources publiques.

>> Par l'allongement de 3 à 5 ans de la durée des mandats de leur président.

### Enfin, le projet de loi comporte certaines dispositions de transposition de la directive « Télévision sans frontières » et notamment :

>> L'interdiction des programmes susceptibles de nuire gravement aux mineurs ou incitant à la haine pour des raisons de race, de sexe, de religion et de nationalité.

>> La garantie que les événements d'importance majeure, notamment sportifs, ne seront pas retransmis exclusivement sur des chaînes payantes.

## DES MESURES QUI RÉPONDENT AUX ATTENTES DES FRANÇAIS

### 68 % DES FRANÇAIS PENSENT QUE LA DIMINUTION DE LA PUBLICITÉ EST UNE BONNE CHOSE

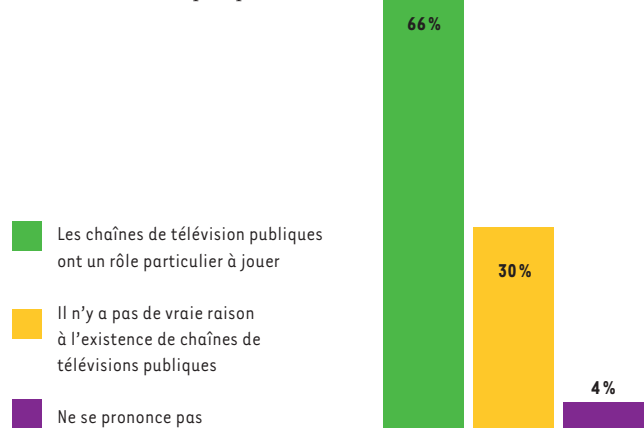
Une réforme de l'audiovisuel public prévoit de diminuer de plus de la moitié le temps de publicité autorisé sur France 2 et France 3. Le manque à gagner des deux chaînes sera intégralement financé par le budget de l'État. Vous personnellement, pensez-vous que cette diminution de la publicité sur France 2 et France 3 est...



### Un sondage Louis Harris dont les résultats ont été publiés dans leur intégralité par *Le Parisien* du 12 novembre montre que la réforme de l'audiovisuel public suscite une forte attente et une forte cohésion dans l'opinion. Extraits

### 66 % DES FRANÇAIS PENSENT QUE LA TÉLÉVISION PUBLIQUE A UN RÔLE PARTICULIER À JOUER

De laquelle de ces deux opinions vous sentez-vous le plus proche ?



# RENDRE COMPTE DE L'AVENTURE DE L'ART D'AUJOURD'HUI

## Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg



Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg. Photo : E. Rodeghiero

Le musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg a été inauguré le 6 novembre 1998 par Catherine Trautmann et Roland Ries, le maire de Strasbourg. Le nouvel établissement présente, sur une surface, de près de 5 000 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, une collection retraçant l'évolution des idées et des formes depuis les débuts de la photographie et l'apparition de l'impressionnisme jusqu'à nos jours. Conçu « pour séduire, pour expliquer, pour susciter le débat, pour intriguer... et pourquoi pas pour scandaliser », il ne se propose pas seulement de retracer l'histoire de l'art de 1870 à nos jours, mais aussi de rendre compte d'une aventure : celle de l'art d'aujourd'hui.

### Le MAMCS en quelques mots-clés...

**Architecture :** Adrien Fainsilber a conçu un majestueux bâtiment de granit rose, dont le cœur est occupé par une nef centrale vitrée, de plus de 100 mètres de long et 25 mètres de haut. Cette nef, véritable rue intérieure, dessert, sur deux niveaux principaux, les salles d'expositions ainsi que les services proposés au public. A son extrémité, se trouve une cour de sculptures à ciel ouvert, d'où l'on aperçoit par une grande baie vitrée les bords de l'Ill.

**Collections :** tous les grands courants de l'art de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont représentés dans les collections de l'établissement, avec, entre autres, des œuvres de Monet, Liebermann, Gauguin, Rodin, Signac, Bonnard, Vuillard, Braque, Lipchitz, Picasso, et, pour la période contemporaine, Boltanski, Buren, Baselitz, Paschke, Paik, Gerhard Merz, Sarkis. Une salle est consacrée à Gustave Doré - elle présente notamment l'œuvre majeure que constitue *Le Christ quittant le prétoire* dont la

restauration, commencée en juin 1998, se poursuivra sous les yeux du public - et une autre à Jean Arp, tous deux nés Strasbourg.

**Correspondances :** le parcours, « décloisonné », favorise la juxtaposition et les correspondances entre arts « majeurs » et « mineurs » et permet ainsi de mieux restituer le foisonnement créatif de la modernité. Au rez-de-chaussée comme à l'étage, sont proposés des objets ayant marqué aussi bien la vie que l'art, ainsi que des meubles en relation avec les formes créées par les artistes - ou bien créés par les artistes eux-mêmes.

**Diversité :** à côté des œuvres célèbres qui, de Monet à Picasso ou de Klimt à Nam June Paik, sont à l'origine de la notoriété de la collection, figurent entre autres, Lothar von Seebach et Henri Beecke, peintres encore méconnus hors de l'Alsace où ils vécurent au début du siècle, et pour la période actuelle, des artistes comme Carla Accardi, Panamarenko ou Maurice Blaussyld, peu représentés dans les collections françaises d'art contemporain.

**Parcours :** Le parcours, qui débute par une « section » historique retraçant l'émergence de la modernité (au rez-de-chaussée) et aboutit à une « section » contemporaine (à l'étage), est chronologique sans être totalement linéaire ni univoque. Les ensembles stylistiques, loin de découler les uns des autres, sont souvent concomitants, et de nombreuses vues transversales, d'une salle à une autre, permettent des comparaisons souvent inattendues.

**Services :** Le musée s'enrichit de différents services destinés au public : une salle de consultation de photographies et d'art graphique, une bibliothèque d'art, un auditorium de 138 places, un service éducatif, une librairie-boutique et un café-restaurant en terrasse... offrant un point de vue inédit sur la ville.

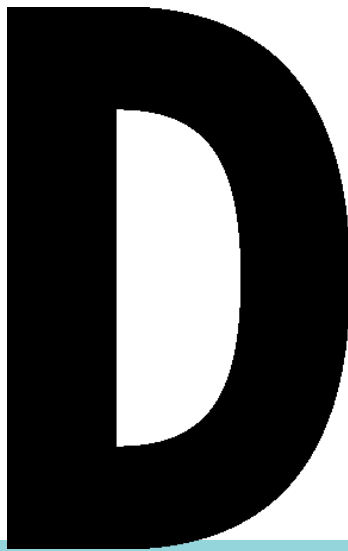
Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg  
1, place Hans-Jean Arp, 67000 Strasbourg

Renseignements : 03.88.23.31.31

### LE MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE STRASBOURG

Le musée a été réalisé grâce aux financements conjoints de la Ville de Strasbourg, du Conseil régional d'Alsace, du Conseil général du Bas-Rhin et de l'Etat (ministère de la culture et de la communication). Il bénéficie de

dépôts importants de particuliers, mais aussi du musée d'Orsay, du musée national d'art moderne et du Centre de création industrielle - centre Georges Pompidou- ainsi que du Fonds national d'art contemporain (FNAC).

**DOSSIER**Ministère de la culture  
et de la communication

# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Sensibiliser les jeunes au monde culturel : tel est le message de la circulaire du 22 juillet dernier signée conjointement par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication et Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale. A l'origine de ce document, il y a une conviction : la démocratisation culturelle passe par l'éducation artistique des plus jeunes... de l'école maternelle à l'université. Pour mettre en œuvre cette conviction, les deux ministres vont intensifier le travail en commun des structures d'éducation générale et des lieux de diffusion et d'enseignement des arts. La circulaire manifeste enfin la volonté de faire passer l'éducation artistique d'un stade expérimental et ponctuel à un stade beaucoup plus général et systématique.

# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

## Anita Weber explique la circulaire du 22 juillet 1998

Éducation artistique/enseignement artistique... les deux termes semblent très proches, et pourtant ils sont très différents. L'enseignement artistique est traditionnellement dispensé à des élèves et des étudiants qui se destinent à exercer une profession artistique. Rien de commun avec l'éducation artistique, qui doit être considérée davantage comme une ouverture sur le monde culturel. Renforcer l'éducation artistique, cela signifie donc faire travailler encore davantage en commun les deux ministères de la culture et de l'éducation nationale. Anita Weber, déléguée au développement et à l'action territoriale au sein du ministère de la culture, est chargée de piloter le suivi général du dispositif élaboré par les deux ministères. Elle commente pour nous la circulaire du 22 juillet 1998 qui définit cette nouvelle philosophie.

**Lettre d'information :** Les relations entre les ministères datent d'une quinzaine d'années. On peut donc penser qu'elles sont bien établies. Pourquoi ce besoin de signer un nouveau texte de cadrage ?

**Anita Weber :** Les rapports entre les deux ministères sont des rapports vivants : il y a des évolutions et, depuis juin 1997, des objectifs nouveaux qui nécessitent de redéfinir l'action commune. Fondamentalement, ce texte tente de répondre à ce que nous analysons aujourd'hui comme une évolution de la demande sociale des jeunes en matière de pratiques artistiques et culturelles. Il s'agit là d'un dossier prioritaire pour Catherine Trautmann qui considère que la démocratisation culturelle passe en premier lieu par l'éducation artistique, par la sensibilisation des jeunes à l'art et à la culture.

**L I :** Opinion partagée par Claude Allègre...

**A W :** Claude Allègre a dit publiquement à Vaison-la-Romaine qu'il considérait l'éducation artistique comme étant aussi importante que les mathématiques et que cette préoccupation n'était pas suffisamment prise en compte dans le système éducatif. L'objectif, en trouvant de nouvelles modalités au rapprochement entre les deux ministères, est donc de permettre à ce principe de connaître des développements nouveaux.

**L I :** Il y a une phrase qui revient plusieurs fois dans la circulaire et qui semble en donner la philosophie : « il faut aller plus loin ». Où en est-on aujourd'hui ?

**A W :** Les choses ont énormément progressé ces dernières années. En tout cas en ce qui concerne les initiatives prises par les enseignants et les acteurs culturels, j'allais dire autour de l'école. Depuis la loi de 1988, on a vu une augmentation importante des initiatives

et des budgets qui permet à beaucoup d'élèves de bénéficier d'activités culturelles et artistiques. En revanche, on a moins progressé en termes d'enseignement obligatoire bien qu'il y ait eu la création importante de classes cinéma et théâtre.

**L I :** Mais beaucoup d'élèves, cela reste 3 %, non ?

**A W :** En effet, mais il ne faut pas réduire l'éducation artistique à ces 3 %. L'école elle-même assure une formation artistique, en particulier dans les collèges où les enseignements de la musique et des arts plastiques sont assurés par les professeurs. Mais les actions en collaboration avec l'éducation nationale touchent environ 3 % des enfants, ce qui reste insuffisant par rapport à nos objectifs.

**L I :** Donc, aller plus loin, cela signifie quoi ?

**A W :** Inscire dans les cursus eux-mêmes des enseignements artistiques plus nombreux et, si possible, valider ces activités. Claude Allègre a procédé à une consultation des élèves des lycées de laquelle il ressort que les jeunes sont très demandeurs d'enseignements et d'activités artistiques. Aller plus loin, c'est aussi réactiver, repenser les relations entre les institutions culturelles de diffusion et d'enseignements spécialisés sous tutelle du ministère de la culture d'une part et d'autre part l'enseignement artistique dans les établissements scolaires. Avec l'idée que de ce rapprochement peuvent naître des enseignements et des activités qui seraient destinés à un nombre beaucoup plus grand d'élèves. Aller plus loin, c'est passer d'activités expérimentales, ponctuelles, souvent très périphériques, à des activités plus intégrées dans les enseignements et dans la formation des enfants. Ce qui n'implique évidemment pas de stériliser des initiatives parfois pleines d'imagination venues d'enseignants ou d'établissements, de proviseurs, de principaux ou de professionnels de la culture.

**L I :** Il y a un autre partenaire évoqué dans la circulaire et auquel on demande un effort d'investissement : les collectivités territoriales.

**A W :** On considère, dans la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités, que les collectivités doivent aider l'Etat à assurer un certain nombre d'enseignements, en particulier, artistique et sportif. On peut penser que, pour une collectivité territoriale, il est intéressant de rapprocher les établissements dont elle est le principal financier (écoles de musique, conservatoires) des établissements scolaires, afin d'élargir l'enseignement donné dans ces structures à un plus grand nombre d'enfants. Ce serait une véritable démocratisation. Les collectivités trouvent souvent que les ensei-



©Jeanne Hilary / RAPHO

gnements spécialisés coûtent cher ; ils coûtent cher en regard du nombre d'enfants qui en bénéficient. Par ailleurs, l'enseignement musical est tout à fait insuffisant à l'école primaire puisque les enfants ne bénéficient que très rarement de l'heure prévue d'initiation à la musique.

**L I :** Autre élément important dans le dispositif : la formation.

**A W :** C'est un élément d'autant plus important que les forces du ministère de la culture et de ceux qui travaillent avec lui sont relativement faibles par rapport aux 13 millions d'élèves. Il nous faut agir sur ceux qui peuvent démultiplier l'action : les enseignants. Aussi faut-il que leur formation constitue réellement un axe de travail prioritaire. Nous avons également le projet de mettre en place dans les écoles sous la tutelle du ministère de la culture - école du patrimoine, conservatoires de musique, conservatoires d'art dramatique - qui forment des professionnels et des artistes, des modules de sensibilisation à l'action en direction des scolaires. C'est aussi une façon de former nos propres acteurs à cette action et de les inciter à intervenir auprès des élèves et des étudiants.

**L I :** Comment fait-on concrètement pour que cela ne reste pas des déclarations d'intention ?

**A W :** Nous sommes décidés à être volontaristes et ambitieux dans ce domaine. Dans cet objectif, un groupe de pilotage interministériel culture/éducation nationale a été mis en place. Il s'est réuni pour la première fois le 12 novembre et se veut très opérationnel. Ce groupe de pilotage installe, sur l'ensemble des sujets prévus par la circulaire, des groupes techniques, chargés de mettre en œuvre les orientations et qui lui rendront compte régulièrement de l'avancée des travaux. (…)



©Jeanne Hilary / RAPHO

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE EN QUELQUES DATES

Sans remonter jusqu'à la loi de 1879 qui inscrit au programme de l'école laïque la musique et les arts plastiques ou à l'arrêté du 23 juillet 1883 qui fixe le programme de l'enseignement du chant et prescrit, notamment, en primaire, que le maître formera les enfants « à émettre nettement les sons, à chanter juste, à bien conduire et à ménager leur voix, et leur inspirera par là le désir d'être bientôt en état de faire correctement leur partie dans un chœur », voici quelques grandes dates plus récentes de l'éducation artistique :

**25 avril 1983 :** protocole d'accord entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture

**6 janvier 1988 :** loi n° 88-20 relative aux enseignements artistiques

**10 juillet 1989 :** loi d'orientation n° 89-486 sur l'éducation

**4 décembre 1991 :** rapport du conseil économique et social intitulé *L'éveil artistique des jeunes en France et en Europe*.

**1992 :** recommandations du XI<sup>e</sup> Plan en matière d'éducation et de formation : développement sur l'ensemble du territoire de l'offre en matière d'enseignements artistiques, généralisation des pratiques artistiques en milieu scolaire.

**1<sup>er</sup> novembre 1993 :** protocole d'accord relatif à l'éducation artistique entre les ministères chargés de l'éducation nationale, de la culture et de la francophonie, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la jeunesse et des sports.

**22 juillet 1998 :** circulaire n° 98-153 *L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université*.

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

Parue au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale du 30 juillet 98, la circulaire pose comme enjeu majeur, une éducation artistique continue et cohérente tout au long de la scolarité et la volonté d'œuvrer pour la démocratisation culturelle, mission fondamentale du service public d'éducation. Elle affirme la nécessité d'aller plus loin en multipliant et en diversifiant les collaborations entre établissements scolaires et structures culturelles, insiste sur les actions en réseau, en zones d'éducation prioritaire et lycées professionnels, émet le souhait d'une plus grande collaboration avec les collectivités territoriale et la volonté de former aux relations partenariales les enseignants, les chefs d'établissements et les professionnels du monde culturel. Autant d'objectifs déclinés en quatre axes :

>> développement de la dimension culturelle dans les établissements scolaires

>> mise en place de projets nouveaux : éducation à l'image, théâtre scolaire, musique à l'école élémentaire, mise en réseau des ressources documentaires et sensibilisation à l'espace construit

>> formation, dans les instituts de formation des maîtres, les académies et les centres de formation des musiciens intervenants

>> organisation du dialogue entre les partenaires, avec, notamment, l'élaboration, par la DRAC concernée et le rectorat, d'un document recensant les ressources artistiques et culturelles de la région ; la désignation dans les établissements scolaires, d'une « personne ressource ou relais » pour l'aide au projet.

**L I :** Les régions pourront s'inscrire dans ce dispositif?

**A W :** Il est prévu, dans certaines régions de contractualiser des dispositifs d'éducation artistique, notamment à travers les contrats de plan actuellement négociés. Pour les lycées, pour lesquels les régions ont une responsabilité en matière de locaux et de fonctionnement. Voilà un exemple où on peut imaginer des contrats, des conventions, des accords avec les collectivités locales pour développer un certain nombre d'activités.

**L I :** On parle dans la circulaire d'une volonté de mettre en cohérence les actions de la maternelle à l'université... mais on parle peu de la maternelle.

**A W :** On en parle peu, mais un certain nombre d'opérations peuvent démarrer dès la maternelle. En particulier la formation musicale. On mène une expérimentation dans ce domaine à Clermont-Ferrand, formation musicale donnée par les DUMISTES, les conservatoires, les écoles de musique, qui se déroule de la maternelle au collège. En revanche, l'accent n'est pas mis sur la maternelle parce qu'on considère que les maternelles, en France, sont des lieux où la sensibilisation à l'art est relativement bien faite. Ce n'est pas là où se trouvent les carences les plus importantes. Elles apparaissent de façon plus évidente à l'école élémentaire, au lycée et à l'université. A ce sujet, nous souhaitons relancer les actions culturelles dans les universités et contribuer à faire de celles-ci des pôles culturels ouverts sur la ville. Par exemple, à Metz l'université accueille une compagnie de théâtre, non pas pour une résidence temporaire mais de la même manière qu'elle s'installerait dans un quartier de la ville. On peut attendre beaucoup de ce type de choix, du rayonnement et de l'impact qu'il peut avoir, sans doute différent de celui d'une résidence d'artiste.

**L I :** En fait, il s'agit de faire de chaque établissement scolaire, de chaque université, un pôle culturel et de chaque structure culturelle un pôle d'éducation. Il y a là une espèce de jeu de miroir...

**A W :** Les deux types d'établissements sont des lieux de natures différentes mais ce sont des lieux de pensée, de savoir et de transmission. Le théâtre joue un rôle de transmission comme l'école... mais autrement. Il y a des établissements scolaires qui jouent un rôle culturel indéniable dans un village, un pays, une région : on a des exemples d'établissements qui ont un vrai rayonnement culturel sur leur environnement.

**L I :** L'artiste a toujours une place centrale?

**A W :** Bien sûr. Nous pensons que le rôle de l'art à l'école est d'autant



*Spectacle Les mille et une nuits de l'opéra © Séverine Desmarest*

plus fort qu'il y a un contact avec les artistes. L'ouverture sur le monde de la création est peut-être ce que le ministère de la culture peut apporter de plus important. Pas simplement le contact avec l'œuvre d'art par la médiation de pédagogues, mais un contact réel avec l'artiste. Ce partenariat est beaucoup moins remis en cause qu'il ne l'était à une époque. Il se banalise, d'une certaine façon, mais surtout, et c'est là un point d'évolution sensible, il se diversifie. Des formes nouvelles de relations enseignants/artistes/établissements scolaires/structures culturelles s'inventent. Ceci facilite des rapprochements qui ne passent pas uniquement par le « face à face pédagogique » un artiste/un enseignant et des élèves, mais par la conception de projets communs.

**L I :** Comment se fera l'évaluation?

**A W :** Un des éléments importants du dispositif est la mise en place, dans chaque région, d'une conférence annuelle organisée par le recteur et le Drac, qui aura pour mission de faire le point sur l'état de l'éducation artistique dans la région, de définir les orientations, qui s'inspireront évidemment de cette circulaire mais qui seront adaptées aux situations locales. Ce sera un dispositif de diagnostic, d'impulsion et d'évaluation. Chaque année un rapport sera transmis au groupe de pilotage interministériel ■



## LE SERVICE ÉDUCATIF DU MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE STRASBOURG

Le musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, qui vient d'ouvrir ses portes au public, est doté d'un service éducatif dont les dirigeants de l'établissement souhaitent qu'il ait la même « dignité » que le corps de conservation. « *Le musée* », souligne Norbert Engel, adjoint au maire chargé de la culture, « *aura trouvé sa place que lorsque la ville se le sera approprié.* » Les 375 m<sup>2</sup> dévolus à ce service ont vocation à devenir un lieu de rencontre - dans le sens le plus large du terme entre les mondes de l'éducation et ceux de la culture. Des présentations thématiques servant d'introduction aux visites, des ateliers d'expérimentation plastique (ateliers goûters pour les tout-petits, ateliers jeunes et ateliers familles), des stages de formation pour les groupes d'adultes d'horizons divers (enseignants, comités d'entreprise, associations, quartiers) et des rencontres et ateliers avec des artistes, y seront organisés.

## DIX MOIS D'ÉCOLE À L'OPÉRA

L'Opéra de Paris, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et plus précisément les académies de Paris, Versailles et Créteil, mène depuis 7 ans un projet fondé sur un large partenariat artistique, pédagogique et culturel. Cette collaboration a donné lieu voici trois ans à la signature d'une convention entre ces trois académies et l'Opéra.

Un programme pédagogique *Dix mois d'école et l'opéra*, s'adresse à tous les élèves, en particulier à ceux des ZEP (zones d'éducation prioritaire) une approche renouvelée de l'école. Essentiellement fondé sur le partage, il a pour objectif fondamental de réduire les inégalités des chances, de former des citoyens et de favoriser l'intégration des

jeunes en situation d'échec scolaire, grâce à l'outil magnifique que constitue l'Opéra national de Paris, avec ses personnels aux savoir-faire techniques et artistiques majeurs qui représentent une centaine de métiers. Il rassemble cette saison 25 classes, soit 570 élèves de 8 à 22 ans issus d'écoles primaires, de collèges et de lycées professionnels et techniques. Le projet pédagogique s'articule autour de différentes visites, rencontres et travaux effectués à Garnier et à Bastille. Ceux qui souhaitent participer aux ateliers ont suivi les cours de danse et de percussion à raison de 3 heures par semaine. Aujourd'hui, le programme *Dix mois d'école à l'Opéra* prend une extension nationale pour que des milliers de jeunes puissent, au contact des métiers du spectacle et de la création artistique, retrouver le goût d'apprendre et d'entreprendre.

## CINÉMA ET MILIEU SCOLAIRE

Le Centre national de la cinématographie a, depuis plusieurs années, fait de l'initiation et de la sensibilisation du jeune public au cinéma et à l'audiovisuel, l'un des axes prioritaires de sa politique d'intervention culturelle et territoriale. Objectif : toucher le plus grand nombre d'élèves et leur donner le goût et l'habitude du film vu sur grand écran, les initier à une culture cinématographique. Cette priorité s'est traduite par la mise en place de programmes destinés aux jeunes, notamment en milieu scolaire.

» En 1989, le bac A3 a été mis en place dans le cadre des enseignements obligatoires en cinéma et audiovisuel. Il concerne aujourd'hui 108 lycées dans 68 départements. 101 structures sont subventionnées par les DRAC en tant que partenaires culturels de ces options. Le CNC prend en charge l'achat des droits des films inscrits à l'examen et le tirage des copies. Le ministère de l'éducation nationale assure le

tirage des copies vidéo et la fabrication d'outils audiovisuels.

» Lancée également en 1989, l'opération *Collège au cinéma* touche aujourd'hui plus de 430 000 collégiens dans 65 départements. Un catalogue de 20 films est proposé, avec 8 nouveaux films chaque année, aux comités de pilotage départementaux.

Un projection par trimestre, au minimum, est organisée. Le CNC finance les copies de films et de documents d'accompagnement.

» L'opération *Lycéens au cinéma* entre dans une phase nationale, 375 lycées dans 10 régions ont accès aux 12 films programmés - avec un dossier d'analyse pour les enseignants et des fiches pour les élèves - dont la diffusion

est accompagnée d'ateliers, de rencontres, de débats, voire de stages de formation pour les enseignants organisés à l'initiative des régions.

» *Ecole et cinéma, les enfants du deuxième siècle*, a lieu dans 49 départements et propose un catalogue de 33 films accompagnés d'un dossier permettant une exploitation pédagogique.

» Enfin, le CNC s'est aussi préoccupé de toucher les jeunes en dehors du temps scolaire. Créée en 1991, *Un été au ciné* a lieu dans 310 villes où sont organisées 500 séances de cinéma en plein air, 250 ateliers de pratique artistique, et 90 séances spéciales pour 380 000 jeunes.



Photo Thierry Divio

## MUSIQUE À L'ÉCOLE

La dernière enquête sur *Les pratiques culturelles des Français* l'atteste : nous sommes de plus en plus nombreux à écouter et à pratiquer de la musique. Pourtant, si nul ne conteste aujourd'hui le bien fondé de la revalorisation des enseignements artistiques dans le système éducatif, la musique a encore bien du mal à s'imposer face à l'hégémonie des autres disciplines. Il s'agit donc de donner à tous les élèves au sein de l'école primaire un « enseignement musical de base et de qualité ». D'ores et déjà, des dumistes et des intervenants travaillent au côté des instituteurs dans un certain nombre

d'établissements. Par ailleurs, des actions pilotes sont en cours : à Rouen comme à Clermont-Ferrand, des groupes de pilotage ont été constitués. Ils réunissent des représentants des collectivités locales, de l'éducation nationale, des DRAC et des structures culturelles de proximité. Le débat est ouvert. C'est à partir de l'analyse de ces situations qu'une réflexion plus globale, au sein du groupe technique chargé du suivi de ces questions devant la commission interministérielle, permettra d'envisager la généralisation de ces dispositifs à l'ensemble du territoire.

# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE À L'ÉPREUVE DES FAITS

## L'exemple d'un collège de la banlieue de Toulouse

Un entretien avec Jean-Paul Petiot, principal du collège Bellefontaine

Des dispositions administratives à la réalité sociale, le chemin est parfois long et difficile... Jean-Paul Petiot est principal au collège Bellefontaine, situé dans un quartier réputé difficile, le quartier du Mirail à Toulouse : un taux de chômage de l'ordre de 20% qui touche 34% des parents d'élèves de 6<sup>e</sup>, beaucoup de familles monoparentales... Il nous dit les difficultés du « terrain » en matière d'éducation, mais aussi ce que les activités artistiques peuvent apporter dans un tel contexte : une ouverture culturelle, un autre mode de pensée... et surtout de nouvelles voies à la pédagogie. Entretien avec un praticien.

**Lettre d'information :** Comment et pourquoi les activités artistiques ont-elles été mises en place ?

**Jean-Paul Petiot :** Les activités artistiques offrent des parcours pédagogiques différents de ceux, plus académiques, des enseignements. Elles correspondent mieux à des élèves qui ont un déficit culturel relativement important en terme de famille et de mixité sociale. Elles permettent de travailler sur des valeurs mais aussi d'inculquer à ces enfants des méthodes de pensée sans, pourrait-on dire, qu'ils s'en rendent compte. Toucher au domaine de la création les place dans des dispositions intellectuelles différentes de celles de la simple animation. Ces détournements sont importants pour nous parce qu'ils sont complémentaires des acquisitions scolaires.

**LI :** Détournements ?

**J-P P :** Peut-être n'est-ce pas le bon mot, d'autant qu'il a pris un sens négatif. Il ne s'agit pas de détourner des acquisitions de savoirs, bien au contraire, mais de mettre l'enfant face à certaines acquisitions sans que, pour lui, cela signifie être dans un système d'enseignement, de programme et de notation. L'évaluation est importante mais il n'est pas obligatoire qu'elle soit finalisée par une note. C'est aussi un bilan, un diagnostic permettant de savoir où l'on en est, ce que l'on a réalisé, ce que l'on a intégré de tout ce que l'on a pu acquérir, comment on est capable de le transférer... C'est la véritable évaluation. Si les choses sont bien travaillées, cela veut dire qu'il y a du relationnel particulier, que le jeune est pris en compte en tant que personne - ce qui comprend aussi son investissement affectif -, pas seulement à travers ses résultats scolaires.

**LI :** Comment fonctionnent ces ateliers ?

**J-P P :** Ils sont encadrés par le professeur d'arts plastiques et le professeur d'éducation musicale. Ce dernier intervient également dans les classes de cinquième dites à thème mises en place cette année,



Exposition Architecture au collège ©Didier Renard / CAUE 78



Photo Jeanne Hilary / RAPHO

dans lesquelles les élèves, en dehors de leurs heures de cours mais dans le temps scolaire, pratiquent la musique, le théâtre, la photo, la vidéo... Nous avons aussi une cinquième *patrimoine* où les élèves travaillent sur l'histoire du quartier et l'histoire de la ville, une cinquième *nouvelles technologies* et une cinquième *sportive*. D'autre part, nous avons des intervenants extérieurs en théâtre et en musique. Nous allons avoir des intervenants ponctuels venant du nouveau centre d'art contemporain de Toulouse avec lequel nous avons signé une convention. D'autres encore viennent du centre culturel Alban Minville situé à côté de l'établissement, et de l'association *Racines* avec laquelle nous avons travaillé, l'an passé, sur un festival de la Méditerranée.

**LI :** Cette circulaire prévoit de rassembler tous les partenaires pour le financement des projets et pour leur évaluation. Cela devrait permettre de développer de nouveaux partenariats ?

**J-PP :** Oui, d'ailleurs nous allons proposer notre évaluation des cinquièmes thématiques à toutes les institutions et nous verrons de quelle manière de nouveaux partenaires pourraient intervenir. Le Fonds d'action sociale, par exemple. Peut-être cette évaluation débouchera-t-elle sur la nécessité de construire quelque chose au niveau de la quatrième, de faire en sorte qu'il y ait un suivi. Nous aurons alors besoin d'autres moyens.

**LI :** Qu'attendez-vous des services de la culture dans cette perspective ?

**J-PP :** Qu'ils soient pilotes. Qu'ils repèrent les endroits où nous essayons de développer la culture et nous aident à trouver - ou nous proposent - d'autres méthodes, d'autres moyens, en termes de financement ou de personnel. Nous attendons beaucoup de ces tours de table en 1999. Quand on essaye de développer un pôle culturel important, on est rapidement confronté au problème budgétaire. Il faut financer les intervenants, les déplacements... On ne tiendra pas la route tant qu'il n'y aura pas un tour de table organisé. Nous allons l'expérimenter ici, par l'intermédiaire d'une nouvelle structure artistique que l'on souhaite installer dans le quartier pour développer encore plus le contact avec les artistes et les créateurs. Ce projet ne pourra se réaliser que dans un partenariat entre la DRAC, le conseil régional, la mairie... Nous avons environ 25 artistes de toutes disciplines qui souhaitent développer la culture dans les établissements scolaires - écoles primaires et collèges - mais aussi créer des ateliers sur le quartier. Ces ateliers seront aussi proposés aux gens du quartier. On a enfin, dans ce projet, l'idée d'un bus itinérant équipé, qui tournerait dans la région.

## L'AMI LITTÉRAIRE

Un programme d'interventions d'écrivains dans les écoles

Depuis 1992, la Maison des écrivains, association placée auprès du Centre national du livre, est chargée par le ministère de la culture (DLL) d'organiser un programme de visites d'écrivains dans les établissements scolaires. *L'ami littéraire* c'est plus de 1000 visites d'une centaine d'auteurs dans plus de 300 établissements scolaires, collèges et lycées, mais aussi écoles primaires situées en ZEP. Un écrivain se rend dans une classe pour y conduire un dialogue à propos de son œuvre, de ses sources, de la littérature et de l'art d'écrire. Avec notamment Jean-Bernard Pouy, Dominique Fernandez, Annie Saumont...

## LA SENSIBILISATION DES JEUNES À L'ARCHITECTURE

Parce qu'elle touche à la vie quotidienne de chacun, l'architecture se situe au point de rencontre de nombreux problèmes des adolescents. Comprendre comment s'élabore leur cadre de vie leur permet de se sentir davantage concernés par l'évolution de la cité. Ils affinent leur sens de l'espace, apprennent des règles juridiques, politiques et techniques auxquelles toute construction doit se soumettre mais découvrent aussi que des choix, donc des marges de liberté existent.

La direction de l'architecture produit des supports pédagogiques, proposés aux enseignants :

>> Une mallette pédagogique pour les maternelles et primaires sous forme de fiches accompagnées d'une cassette vidéo.

Ce document aborde les notions de base : formes et volumes, place du corps dans l'espace, notions d'échelle, la rue, la ville, etc...

>> Un dossier, qui sera suivi d'un cédérom, pour les sections littéraires des lycées option *Histoire des arts*,

>> Un numéro spécial consacré à l'architecture de *Textes et documents* pour la classe.

## LA COMÉDIE FRANÇAISE ET LA ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE D'ARGENTEUIL

Depuis 1993, une opération de sensibilisation auprès des jeunes spectateurs d'Argenteuil est menée dans le cadre d'une convention signée entre la Comédie-Française et le Théâtre du Vieux Colombier d'une part, la ZEP d'Argenteuil d'autre part. Chaque saison, environ 1000 élèves de 6 établissements scolaires, 2 collèges et 4 lycées de la ZEP, ont assisté à des spectacles à la salle Richelieu et au Théâtre du Vieux Colombier. Ils ont bénéficié du tarif abonnement jeunes (60 F la place par élève) pour les meilleures catégories de places, en choisissant des dates de représentations sur l'ensemble du calendrier. Grâce aux partenaires financiers et à l'apport de la RATP, qui assure gratuitement le transport sur la base du volontariat des chauffeurs, la participation des élèves s'est en définitive élevée à 35 F. la place. Afin de « préparer » les élèves avant les représentations ou de répondre à leurs questions après leur venue aux spectacles, des animations avec des comédiens ont lieu dans les classes. Par ailleurs, jusqu'à la saison dernière, des ateliers de théâtre ont été animés dans certains établissements par des comédiens de la troupe, associés à des élèves du Conservatoire national supérieur d'art dramatique. Les élèves, familialement, socialement et culturellement ont peu d'occasions d'être initiés au théâtre. Il s'agissait d'un travail de base sur des textes enseignés en classe. Ces ateliers ont donné lieu à des représentations publiques dans les écoles concernées et au Conservatoire. La saison dernière, le travail d'élèves du lycée Romain Rolland (animé par Sylvia Bergé et Nicolas Lormeau, tous deux sociétaires de la Comédie-Française) a été présenté avant la représentation des *Fourberies de Scapin*, dans le cadre de l'opération *Lever de rideau* organisée par l'ANRAT.

## LE CENTRE DE LITTÉRATURE ORALE

Le conte a bercé notre enfance et structuré notre imaginaire grâce à des histoires sans âge et émouvantes. Mais l'art du conteur, la magie de sa parole et de ses gestes sont aujourd'hui beaucoup moins présents dans notre culture.

En 1981, Bruno de la Salle, initiateur du renouveau du conte en France, crée à Vendôme le Centre de littérature orale (CLIO) et poursuit depuis un travail de recherche et de création au travers des textes épiques essentiels et fondateurs de notre patrimoine oral. Afin de développer l'art du conte et du conteur, il propose de nombreux stages de formation. Le conteur contemporain peut ainsi à travers ses récits sensibiliser son public au patrimoine légendaire mais aussi à la force évocatrice que peut représenter la langue.

Le conte destiné aux enfants est un moyen ludique et particulièrement efficace pour leur apprendre à développer le sens de l'écoute et de l'attention, à maîtriser le langage, à développer leur imaginaire et leur sens critique et à découvrir le patrimoine légendaire, tout en aiguisant leur curiosité pour la lecture. Avec leur sensibilité d'artistes, des conteurs apportent leur contribution dans les écoles et les collèges dans le cadre de projets d'éducation, initiés par les instituteurs et les professeurs, comme au Collège de Mondoubleau où des classes de 6<sup>e</sup> ont travaillé pendant quatre jours sur l'adaptation et la mise en spectacle du *Chat Botté*. En milieu scolaire, le conte a également démontré qu'il pouvait créer un repère identitaire en permettant, par exemple, à des groupes d'adolescents africains et maghrébins de découvrir leur patrimoine mutuel et favoriser ainsi une cohésion nécessaire au sein des classes.

En 1997, le CLIO a ainsi organisé plus de 200 interventions sous forme d'animations et de veillées, dans les établissements scolaires mais également en dehors. Ce travail avec les enfants permet

souvent d'assurer un rôle de cohésion sociale en devenant, par la découverte et la transmission, un lien et un argument de rencontres entre les générations.

Du 18 au 22 janvier 1999, le CLIO propose, aux personnes ayant en charge des enfants scolarisés de trois à six ans un stage : *Raconter à de jeunes enfants*. Dans le cadre de ce stage, le CLIO propose des activités variées : exercices sur le langage et la perception, approche des récits et des formules orales reliées à la petite enfance...

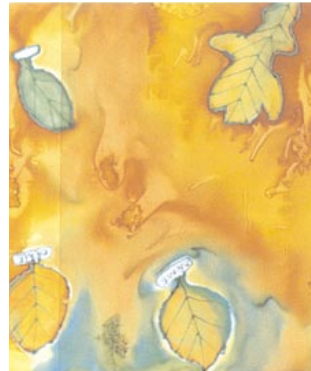
Renseignements : CLIO, 02.54.72.26.76

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

La plupart des écoles d'art dont la délégation aux arts plastiques assure la tutelle pédagogique organisent des actions d'éducation artistique.

Ces actions se sont développées et renforcées ces dernières années. La réflexion a été engagée à ce sujet en 1997, lors d'un colloque à Annecy. Si l'objectif est bien de faire bénéficier d'une pratique artistique un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, la réflexion porte parallèlement sur les moyens de développer une sensibilisation esthétique aux démarches et aux objets de la création contemporaine.

Les actions d'éducation artistique prennent la forme de cours pratiques (« cours périscolaires »), d'ateliers d'initiation (ateliers ludiques), de conférences d'histoire de l'art à l'intérieur des écoles supérieures d'art mais aussi, parfois, d'ateliers décentralisés (« antennes » extérieures de l'École) et de visites d'expositions. C'est une préoccupation évoquée aussi dans le cadre des propositions du rapport de Jacques Imbert, inspecteur général des enseignements artistiques. De nombreux établissements assurent des formations par le biais de cours pour les jeunes et les adultes. Ces actions seront développées avec l'aide des collectivités locales.



Peinture sur soie sur le thème des feuilles.  
Ecole de Thibouville

## ADOPTEZ UN JARDIN

Découvrir un art, celui des jardins, sensibiliser les enfants à un patrimoine qu'ils connaissent peu ou mal afin de mieux le respecter, tels étaient les buts de l'opération *Adoptez un jardin* lancée en 1996/97 par la direction du patrimoine au ministère de la culture.

Cette opération, menée en partenariat avec les ministères de l'éducation nationale et de l'environnement avec le concours du ministère de l'agriculture, est destinée aux élèves du primaire. Tout au long de l'année, les enfants découvrent avec leurs maîtres et des intervenants spécialisés (jardiniers, paysagistes, architectes, urbanistes, plasticiens...) l'histoire, l'architect-

ture, la composition, les essences du jardin (public ou privé) qu'ils arpentent. Recherches historiques, travaux agricoles, conception paysagère, représentations picturales ou photographiques, maquettes, reflètent la variété et l'inventivité des projets encadrés par l'animateur du patrimoine du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, le propriétaire ou l'administrateur du monument... En fin d'année, les enfants sont invités à présenter leur jardin sous forme d'exposition ou de visite.

Quelques exemples parmi les actions menées lors de la première année : à Rennes, le travail a porté sur les jardins du XIX<sup>e</sup> des paysagistes Bulher ; à Nîmes, les jardins de La Fontaine et leurs merveilleuses senteurs ont retenu l'attention des enfants. Dans le Nord Pas-de-Calais, ce sont les jardins ouvriers qui ont été étudiés. Un livret présentant les 24 expériences est édité.

En 1997/98, l'opération s'est étendue à 36 jardins tout aussi variés : le jardin botanique de Saint-Martin en Auvergne, les Jardins de l'Imaginaire à Terrasson en Dordogne, les cités-jardins de Chalon-sur-Saône... L'opération se poursuit en 1998/99.

Renseignements : Bureau de la diffusion, de l'action culturelle et des publics, Danièle Dechaud-Rayssiguier, 01.40.15.33.30



Jardin imaginaire dans l'arboretum d'Abarcourt. Classe de CE2. Ecole de Thibouville



Berthe Morisot au bouquet de violettes, par Manet 1872 © RMN

## Acquisition

### « Un certain portrait de Berthe Morisot » ...

L'œuvre d'Edouard Manet, *Berthe Morisot au bouquet de violettes*, a été acquise pour le musée d'Orsay, grâce au Fonds du patrimoine et à un généreux donateur. L'œuvre, peinte en 1872, représente Berthe Morisot, qui avait fait, en 1868, sa première apparition dans l'œuvre de Manet au premier plan du Balcon.

De tous les portraits de la jeune femme qu'Edouard Manet a réalisés, celui-ci est le plus médité et le plus ambitieux. Le plus étrange aussi et le plus envoûtant. La « force ténébreuse et magnétique » du regard de Berthe Morisot, qui nous fixe de ses grands yeux noirs, curieux, interrogateurs... a été saluée par de nombreux écrivains, Georges Bataille, André Malraux, et Paul Valéry... Ce dernier, dans sa préface au catalogue de la rétrospective "Manet", organisée à l'Orangerie des Tuileries en 1932, évoque ce portrait qu'il considère comme le chef-d'œuvre du peintre « *Je ne mets rien, dans l'œuvre de Manet* » - écrit-il - « *au-dessus d'un certain portrait de Berthe Morisot, daté de 1872.* »

#### FORUM : L'ESSAI SUR L'ART

26 >> 29 nov. en Sorbonne

De nombreux éditeurs présenteront, dans la Chapelle, des ouvrages et revues consacrés à la réflexion sur l'art par l'essai, dans tous les domaines - arts plastiques, architecture, cinéma, musique, danse, théâtre...

Des débats dans l'amphithéâtre Louis Liard permettront de faire le point sur la place et les enjeux de l'essai sur l'art dans la création artistique : *l'espace critique de l'essai sur l'art contemporain, le multimédia et l'essai sur l'art, l'influence de l'essai... sur l'art*, etc.

Cette manifestation est organisée par les Rencontres Place Publique, en collaboration avec l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, en partenariat avec la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, l'Association internationale des critiques d'art, et avec le soutien, entre autres, du ministère de la culture et de la communication. Renseignements : 01.45.62.00.25

#### TU PARLES, J'ÉCOUTE

17 nov. >> 31 janvier 1999

L'exposition *Tu parles, j'écoute* réunit le travail de 10 artistes vivant à Taïwan et 10 artistes vivant en Europe. Cette exposition s'inscrit dans le cadre des événements culturels taïwanais en France.

Centre d'art contemporain de La Ferme du Buisson, à Marne-la-Vallée/Noisiel,

#### « VEILLEURS DU MONDE »

##### AU MAAO

Jusqu'au 4 janvier 1999

Le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, poursuivant sa politique de valorisation des arts non-occidentaux et de confrontation entre artistes de cultures différentes, propose une exposition de cinq installations qui sont le résultat d'une résidence d'artistes contemporains africains et européens ayant eu lieu à Cotonou, au Bénin.

L'exposition, qui a été réalisée à Paris avec la participation du département des affaires internationales du ministère de la culture et de la communication, a été

présentée une première fois au centre culturel de Cotonou en septembre 1997.

Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, 293, av. Daumesnil 75012 Paris.

#### LES PEINTURES RESTAURÉES DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Jusqu'au 4 janvier 1999

Musée des beaux-arts de Rennes

Les 47 toiles qui ornaient les salles du palais du Parlement de Bretagne - et qui, sous l'effet de l'eau utilisée pour éteindre l'incendie, avaient beaucoup souffert - sont actuellement présentées, après restauration, au musée des beaux-arts de Rennes. L'exposition permet d'admirer, avant leur réinstallation dans le palais, ces œuvres remarquables dues à Charles Errard (1606-1689), Noël Coypel (1628-1707), JeanBaptiste Jouvenet (1644-1717), Louis-Ferdinand Elle (1648-1717), Nicolas Gosse (1787-1878)... et de découvrir la démarche et les méthodes employées pour en effectuer la restauration.

#### CONGRÈS INTERPROFESSIONNEL DE L'ART CONTEMPORAIN

26 et 27 novembre

*L'art, une éducation à faire*, c'est le thème du deuxième Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (Cipac) qui aura lieu au Centre international des congrès de Tours.

Contrairement à d'autres pays européens, la France, ne possède pas encore les outils nécessaires à un véritable éveil artistique des enfants et à une sensibilisation à l'art contemporain pour tous les publics. C'est la raison pour laquelle les professionnels du secteur public comme du secteur privé, entendent apporter leur contribution à un changement d'attitude à l'égard de l'éducation artistique. La ministre s'adressera aux professionnels de l'art qui se retrouveront en commissions internes des organisations professionnelles membres du Cipac, puis en commissions mixtes, et pourront assister à de nombreuses conférences et « leçons d'artistes ».

Renseignements : 02.47.05.01.49

## Israël au miroir des artistes LE DÉLUGE REVU PAR LA COMPAGNIE BATSHEVA

Gaby Aldor, chorégraphe israélienne et critique de danse nous parle de ce spectacle magique.

Après avoir donné le coup d'envoi du programme *Israël au miroir des artistes* le 14 septembre à la grande halle de la Villette et triomphé à la Biennale de danse de Lyon avec sa pièce fétiche, *Anaphasa*, la plus célèbre des compagnies de danse israéliennes est en tournée en France avec *Mabul* (déluge, en hébreu). Un concentré d'énergie pure, distillé par le magicien Ohad Naharin.

Ce chorégraphe israélien a changé le paysage de la danse dans son pays et les idées préconçues sur la danse. En repousser les limites est la caractéristique essentielle de son travail. Repousser les limites, l'un des paradoxes de son identité nationale le rend vraiment israélien, en ce sens qu'il n'accepte pas les règles traditionnelles, « n'est pas sage », est ouvert à tout ce qui est humain, à l'influence de toute culture, de tout art, qu'il s'agisse de poésie, de musique ou de la manière africaine, baroque, sauvage ou délicate... de bouger.

Depuis qu'Ohad Naharin a pris la direction en 1990 de la Bat-sheva Dance Company, fondée par Martha Graham et le baron Bat-Sheva de Rothschild en 1962, la scène de la danse en Israël a changé. C'est comme un tremblement de terre qui aurait tout fait bouger, par des échanges électriques. C'est une combinaison d'énergie immense mais contenue où le sentiment d'espace devient synonyme du monde que nous partageons. C'est excentrique, exotique, les costumes sont riches et pleins d'imagination, on y chante, on y chuchote des bribes de textes qui parviennent à nos oreilles comme des paroles jetées au vent. C'est toujours chaud, il parle des humains et à la fin, cela ne fait plus qu'un avec nous, les spectateurs.

Ohad Naharin en réfère toujours à l'éphémère, au caché, à un secret que nous partageons tous. Stéphane Mallarmé parle du vide que la danse révèle. Ce vide n'est pas une absence de contenu, mais bien une réalité qui nous renvoie au mystère, à ce que, dans le tourbillon du quotidien, nous avons oublié depuis longtemps.

La reconnaissance de la beauté, l'éveil à la richesse du moment qui passe, est le seul moyen de résister à notre mortalité. La danse le peut. Naharin le fait.

Gaby Aldor

### Informations sur le programme *Israël au miroir des artistes* :

téléphone : 01.41.34.42.30

site internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Bat-sheva dance company. Mabul par Ohad Naharin. Photo Gadi Dagon

### PICASSO, 1901-1909. CHEFS-D'ŒUVRE DU METROPOLITAN MUSEUM OF ART

Jusqu'au 25 janvier 1999

L'exposition présente dix peintures et quinze dessins de Picasso conservés au Metropolitan Museum of Art, à New York, accompagnés de vingt dessins conservés au musée national Picasso, à Paris. En offrant un panorama exceptionnel sur les « périodes » bleue, rose et cubiste de la carrière de Picasso, ces deux fonds, qui se complètent et s'éclairent mutuellement, livrent une clef de lecture remarquable des débuts de son œuvre. Musée national Picasso, Hôtel Salé 5, rue de Thorigny - 75003 Paris.

### EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES AU PARC DE LA VILLETTE

Jusqu'au 31 janvier

Dans le cadre du mois de la photo à Paris, le Parc de la Villette propose deux expositions : *Algérie, photographies d'une guerre sans images* de Michael von Graffenried et *Trop*

*de peines, femmes en prison* de Jane Evelyn Atwood.

### NOMINATIONS

Jacques Perot vient d'être élu président du Conseil international des musées (ICOM). René-Jacques Mayer est nommé chef-adjoint du cabinet de Catherine Trautmann. Juliette Peyret est nommée secrétaire générale du centre national de la bande-dessinée et de l'image.

### « DESIGNERS TEXTILE ET SURFACE » ET « MARCHÉ DU TRAVAIL DES PROFESSEURS DE DANSE »

Les rapports, signalés dans le n°36 de la *Lettre d'information* consacrés aux « Designers textile et surface » et au « Marché du travail des professeurs de danse dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées orientales » sont édités par le département des études et de la prospective du ministère, et disponibles auprès du même département. Renseignements : 01.40.15.79.25



Femmes en prison. Ex-Union soviétique, 1990 © J. E. Atwood

**ENTREVUES, FESTIVAL DU FILM DE BELFORT****21 >> 29 novembre**

Entrevues a pour objectif la mise en valeur par le moyen d'une compétition, de premières œuvres, 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> film français et étranger, long et court métrage, fiction et documentaire. Cette année, *Entrevues* rend hommage à Michel Angelo Antonio avec une rétrospective intégrale de son œuvre, et à David Cronenberg.

Renseignements : 01.48.73.42.48



Marchande de cierges. Bureau du patrimoine, Martinique. © RMN

**« TROPICALES MÉTIS » AUX ATP****Jusqu'au 12 avril 1999**

Le musée national des Arts et Traditions populaires s'associe à la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage en proposant une grande exposition sur le métissage provoqué par la rencontre forcée de plusieurs traditions culturelles sur les « territoires de la canne à sucre ».

Estampes, documents d'archives et photographies côtoient tableaux et objets d'art pour éclairer et compléter les nombreuses reconstitutions qui animent l'exposition, dans une ambiance où la musique et la parole jouent un rôle essentiel.

« Tropicales Métis » reflète également un engagement à long terme du musée, lequel mène, depuis deux ans, en collaboration avec les partenaires institutionnels locaux, une campagne

de recherches et d'acquisitions d'œuvres, d'objets et de documents en provenance des départements d'Outre-mer. Cette campagne, qui va se poursuivre, a pour objectifs de permettre à terme de contribuer à enrichir les collections des musées dans chacun des départements, et de constituer, au musée national, une collection représentative de ces richesses patrimoniales.

*Tropiques Métis, mémoires et cultures de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion*, musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi, 75116 Paris.

**20<sup>e</sup> TRANS-MUSICALES DE RENNES : ENTRE TECHNO ET WORLD MUSIC****3 >> 5 décembre**

Les Trans-Musicales de Rennes accueilleront 70 groupes et Djs du monde entier. Techno, world music et hip-hop seront représentés. Pour fêter leur vingtième anniversaire, les « Trans » organisent une exposition rétrospective à l'Ubu, la mythique salle de concerts rennaise. Elle évoquera l'histoire des « Trans » qui, depuis deux décennies, « ont goûté à toutes les saveurs musicales ».

ATM, BP 3829, 35038 Rennes cedex, téléphone : 02.99.31.12.10  
télécopie : 02.99.30.79.27  
<http://transmusicales.com>

**FESTIVAL DES TROIS CONTINENTS****Nantes. 24 nov. >> 1er déc.**

Créée en 1979 par Philippe et Alain Jalladeau, ce festival est consacré aux cinématographies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine et Noire.

Œuvres de fiction en avant-première, rétrospective d'un cinéaste, hommage à un acteur ou une actrice, présentation du cinéma d'un pays, d'une entité culturelle ou de la production d'un studio, le festival multiplie les regards sur les cinématographies des pays lointains. Le festival des trois continents a présenté plus de 1 000 films depuis sa création et révélé de très nombreux talents.

Renseignements : 01.42.02.24.94

## Ville ACTION ARTISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN EN RHÔNE-ALPES

La direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes soutient et développe des projets autour de la dynamique action artistique et développement urbain. En ce dernier trimestre 1998, trois actions menées à son initiative permettent d'approfondir l'exploration de cette dynamique en Rhône-Alpes.

**Parution de l'ouvrage****ART, VILLE, IMAGES**

aux Editions Paroles d'Aube

**Octobre 1998**

A partir d'enquêtes, de reportages, d'entretiens menés dans la région, cet ouvrage explore le champ des arts visuels dans la ville, et poursuit la réflexion engagée par les acteurs culturels sur l'apparition, en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, d'une nouvelle culture urbaine. Cet ouvrage de pages, principalement rédigé par la journaliste Française Kayser (Viva Magazine), a fait l'objet d'une commande spécifique confiée à l'artiste Alain Bublex.

**A découvrir sur le site internet du ministère de la culture (rubrique région/rhône-alpes), un dossier intitulé****CULTURE ET QUARTIERS****Rhône-Alpes, 1980-2000**

Ce dossier retrace les points forts de l'action culturelle menée dans le cadre du développement social urbain en région Rhône-Alpes depuis 20 ans. Quelques grandes actions sont signalées : jardins périphériques (1983-1987), Danse, ville danse (1992-1997), Paroles urbaines, paroles urgentes (1994-1996), Musiques urbaines, musiques plurielles (1996), Le projet culture et quartiers du Conseil de l'Europe (1992-1996), Art, ville, images (1998).

Adresse du site : [www.culture.gouv.fr/rhone-alpes](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes)**Colloque****LA VILLE MISE EN SCÈNE****les 7, 8 et 9 décembre 1998****à l'institut Lumière (Lyon)**

Ce colloque s'inscrit dans le cadre des onzièmes *Entretiens du Centre Jacques Cartier*. Il réunira chercheurs, élus et acteurs culturels pour débattre et explorer la ville-paysage, la ville-événement, la ville imaginaire. Les débats seront accompagnés de projections de films, présentées dans la nouvelle salle de cinéma de l'Institut Lumière. Le programme détaillé est disponible à la DRAC de Rhône-Alpes.

Colloque organisé par la DRAC de Rhône-Alpes, le laboratoire CRESSON de Grenoble, en lien avec des structures québécoises : Culture'inc et l'INRS à Montréal.

Renseignements : 04.72.00.44.15

## ALAIN AUCLAIRE

## « La nouvelle école du cinéma doit être un lieu d'échanges »

Alain Auclair a été nommé Président de l'Ecole nationale des métiers de l'image et du son, l'ex-FEMIS, devenue un établissement public. Il nous fait part de ses grandes orientations.

**Lettre d'information :** En prenant la présidence de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son, vous retrouvez un secteur que vous connaissez bien...

**Alain Auclair :** En effet, j'ai participé, alors que j'étais directeur général adjoint du Centre national de la cinématographie, à la création de la FEMIS en 1986-87 et à son installation provisoire au palais de Tokyo. J'ai siégé au premier conseil d'administration aux côtés de Jean-Claude Carrière qui en a été le premier président et de Jack Gajos, son délégué général. Je suis donc très heureux de me retrouver à la tête de cette institution qui va franchir une nouvelle étape lui permettant de renforcer son apport aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

**LI :** Quel est le rôle du Président de l'ENSMIS ?

**AA :** Le rôle du Président est défini par les textes législatifs et réglementaires qui régissent l'Ecole. Aux termes du décret du 13 mai 1998 portant statut de l'Ecole, le Président dirige l'établissement. Il en résulte que, contrairement à ce qui se passait précédemment pour l'association FEMIS, le Président assure la direction effective de l'Ecole, et n'est pas limité à la conduite du conseil d'administration et à la représentation de

l'institution à l'extérieur. En cela, le système de gestion de l'Ecole se rapproche de celui d'une entreprise, tout en suivant les règles de la gestion publique. Le président est assisté d'un directeur, mais c'est bien lui qui, en quelque sorte, répond de l'Ecole, devant le ministre, les autorités de tutelle, les professionnels, et bien sûr les élèves.

**LI :** Quels sont vos objectifs ?

**AA :** Une école de cinéma, c'est d'abord une école qui prépare à des professions bien déterminées. La tâche est rendue complexe par la pluralité des



Alain Auclair

métiers qui concourent à la production des films. La FEMIS comporte sept départements : scénario, réalisation, décors, prise de vues, son, montage, production. S'y ajoute une formation de scripte. La première priorité est de définir et d'organiser les activités pédagogiques qui répondront aux besoins d'acquisition de compétences de ses élèves, à leurs attentes techniques et artistiques, comme aux évolutions de l'emploi.

Au-delà de cette donnée essentielle, l'Ecole doit être un lieu consacré à la culture cinématographique et audiovisuelle, largement ouvert aux professionnels, techniciens, artistes, producteurs, un lieu d'échanges, de réflexion collective, et même de recherche. Elle doit pouvoir concilier la maîtrise des techniques classiques de la production cinématographique et l'appel aux nouvelles technologies qui remettent en question ces métiers autant qu'elles ouvrent de nouveaux champs d'expression. Elle a enfin une vocation à développer une politique d'échanges avec les écoles de cinéma à travers le monde, comme c'est d'ailleurs déjà le cas, avec l'appui du ministère des affaires étrangères. Telles sont mes orientations personnelles et celles que contient la lettre de mission que j'ai reçue de Catherine Trautmann lors de ma prise de fonctions.

**LI :** L'ENSMIS devrait réintégrer prochainement la rue Francœur. Comment se présentent ses nouveaux locaux ?

**AA :** L'installation de l'ENSMIS dans le « nouveau Francœur » sera notre grande affaire en 1999. Dans le bâtiment des anciens studios Pathé refait à neuf, nous disposerons de quatre plateaux, de salles de montage « image et son », d'ateliers, de salles de projection, tout cela doté de moyens techniques de très bon niveau. En réalité, l'Ecole est un véritable studio de production qui réalise plus de 100 films de court et moyen métrage chaque année dans le cadre des exercices péda-

gogiques, dans des conditions aussi proches que possible de celles suivies par les professionnels. Francœur va nous permettre de concentrer ces activités actuellement dispersées.

**LI :** Pensez-vous que la FEMIS a joué jusqu'à présent un rôle satisfaisant pour l'intégration des élèves dans le milieu professionnel et pour le renouvellement de la création cinématographique et audiovisuelle française ?

**AA :** Les anciens élèves de la FEMIS seraient sans doute mieux à même que moi de répondre. D'après ce que je sais aujourd'hui, ils trouvent rapidement leur place dans leurs métiers. Mais il faudra un peu de recul pour les voir apparaître en tête des génériques. Tous les témoignages que j'ai reçus depuis mon arrivée me montrent en tous cas une forte attente du milieu professionnel, en même temps que la place privilégiée qu'a su y acquérir la FEMIS. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai proposé que nous conservions la dénomination FEMIS parce qu'elle est connue, et qu'elle l'est de façon positive. Toute autre est la question du renouvellement de la création. Celle-ci repose d'abord sur les talents conjugués de chacun des auteurs et des collaborateurs du film. Je ne crois pas qu'elle doive pousser ses élèves vers une « pensée unique » du cinéma. En revanche, notre rôle est d'aider à se révéler certains de ceux qui feront les images du siècle prochain, et de les accompagner au début de leur chemin.